



HAL
open science

Demande d'Admission de Mélanges clonaux destinés à la production, par voie végétative, de matériels forestiers de reproduction qualifiés de Peuplier "Seine Plaine"

Marc M. Villar

► To cite this version:

Marc M. Villar. Demande d'Admission de Mélanges clonaux destinés à la production, par voie végétative, de matériels forestiers de reproduction qualifiés de Peuplier "Seine Plaine". [Rapport Technique] 2014. hal-02795663

HAL Id: hal-02795663

<https://hal.inrae.fr/hal-02795663>

Submitted on 5 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Lieu où sont réalisées les expérimentations :

INRA Val de Loire Centre d'Orléans pour les caractérisations moléculaires

ONF Pôle National des Ressources Génétiques Forestières de Guémené Penfao pour les données phénotypiques de pépinière

En milieu naturel sur l'ortet pour la détermination du sexe

6 – UNE DEMANDE D'ADMISSION EN CATEGORIE TESTEE est-elle envisagée ? oui non

Dans combien de temps ? ans

7 - CLAUSES D'ENGAGEMENT DU SIGNATAIRE

a. J'autorise le ministère chargé des forêts, ainsi que la section arbres forestiers du comité technique permanent pour la sélection des plantes cultivées à procéder à tous échanges d'informations techniques et à toutes consultations auprès des services officiels des pays tiers.

b. Je certifie que tous les **renseignements indiqués** sont corrects et ne comportent, à ma connaissance, aucune restriction d'information de nature à avoir une influence sur les conclusions de l'examen de la demande. Je m'engage à porter immédiatement à la connaissance du ministère chargé des forêts toute modification concernant le producteur ou le propriétaire et toute décision concernant le matériel prise par un service officiel d'un autre pays, dès qu'elle me sera notifiée.

c. La dénomination proposée, si elle est acceptée, sera utilisée pour tout dépôt ultérieur éventuel d'une demande de certificat d'obtention ou d'inscription à un catalogue dans un autre pays.

d. Je certifie que ce matériel n'est pas admis ou commercialisé dans un **autre pays**, sous une dénomination autre que celle(s) mentionnée(s) au point 4 du présent formulaire.

e. J'autorise en permanence l'**accès au matériel de base** à toute personne mandatée par le ministère chargé des forêts ou par la section arbres forestiers du comité technique permanent pour la sélection des plantes cultivées, soit en vue de la saisie d'informations sur le terrain, soit en vue de prélèvements d'échantillons non destructifs ou n'influant pas sur la production et la qualité des semences.

DEMANDEUR

Qualité du signataire : Gilles PILATE, Directeur Unité AGPF, INRA Val de Loire

Date et signature : 19 février 2014



8- OBTENTEUR(S), s'il(s) existe(nt) :

Qualité du signataire :

Date et signature :

9 – DEFINITIONS

a. **Demandeur** : toute personne morale ou physique qui présente, avec l'accord de l'obteneur, du producteur, du propriétaire et le cas échéant de l'expérimentateur (ou de leurs ayants droit quand ils existent), la demande d'admission d'un matériel de base,

b. **Expérimentateur** : toute personne morale ou physique qui assume, avec l'accord de l'obteneur et du propriétaire quand ils existent, la responsabilité de l'expérimentation d'un matériel de base en vue de son admission. L'expérimentateur conçoit, installe, suit et exploite les essais comparatifs effectués dans le cadre du présent règlement technique

c. **Obteneur** : toute personne morale ou physique titulaire d'un certificat d'obtention végétale concernant ce matériel de base

			voir C.
--	--	--	---------

- Distance minimale et maximale entre les ortets des clones : minimum 300mètres, maximum 210 Kms
- Critères de représentativité utilisés : représentativité géographique du bassin de la Seine, dans la partie Plaine (cf. document en annexe), avec des clones de trois secteurs géographiques distincts (Seine aval, Seine moyenne et Oise).
- Critères de diversité utilisés : voir C.
- Autres informations : le mélange clonal SEINE PLAINE a pour objectif de proposer à l'homologation une variété de Peuplier noir pur, pour des aménageurs paysagistes (alternative au cv. monoclonal 'Italica'). L'objectif n'est pas de fournir une production en volume importante.

4- MODE DE GESTION DU PARC A PIEDS-MERES

- Description des techniques de multiplication utilisées pour l'installation du parc à pieds-mères

Bouturage (au printemps N) en pleine terre de boutures de tiges aoûtées. 3 pieds-mères par clone, regroupés en zones monoclonales identifiées et séparées. Élevage des boutures durant 2 saisons et recépage (hiver N+ 1) afin de constituer les pieds-mères.

- Description des protocoles de maintenance et de récolte du parc à pieds-mères

Élevage sur herbe, fauche mécanique, récolte des rejets de l'année en décembre, stockage en chambre froide, fabrication des boutures aux normes UE en maintenant l'identification clonale.

C – EXIGENCES POUR L'ADMISSION

Conformément à l'annexe IV de la directive n°1999-105-CE

Le mélange clonal a été sélectionné pour les caractères suivants :

Commentaires :

Diversité génétique la plus large possible, sur les caractères suivants :

Caractérisation moléculaire (marqueurs de type microsatellite) : les doublons ont été éliminés.

Données sexe sur les ortets : 6 clones femelles, 9 clones mâles et 10 clones non déterminés.

Données phénotypiques sur dispositif expérimental de pépinière de deux ans de croissance (avec 5 ou 6 copies par clone) :

(1) Phénologie foliaire : mélange clonal avec une large gamme d'individus précoces à tardifs

(2) Croissance : ce caractère a été pris en compte, avec le souci d'avoir une croissance des 25 clones du mélange la plus homogène possible, évitant ainsi une concurrence trop importante entre brins les premières années après plantation. Ainsi les clones à faible et très forte croissance ont été éliminés dans les étapes de sélection.

(3) Angle de branches : l'angle de branche a été mesuré en pépinière et la sélection a privilégié une large gamme d'angle de branches, à l'exception de la forme fastigiée (qui a été éliminée).

(4) Branchaison : la branchaison a été visualisée à partir de photos prises en hiver, des plants de deux ans (3 copies par clone). La sélection a privilégié des clones homogènes, présentant un même type de branchaison sur les 3 ramets. Cette dernière étape, à partir de photos a permis de valider définitivement notre sélection.

Ces 25 clones ont été sélectionnés parmi 63 clones du Bassin de la Seine en test et la sélection a été effectuée à la pépinière ONF de Guéméné Penfao avec les deux expérimentateurs.

Une attention particulière est accordée aux exigences listées ci-dessous :

Âge et développement : la sélection a-t-elle été faite à un âge, une hauteur ou un stade de développement permettant d'apprécier clairement les critères de sélection ?

oui non

Précisez pour chaque critère l'âge, la hauteur ou le stade de développement auquel la sélection a été faite :

Sélection faite à partir de dispositifs expérimentaux de pépinière de deux ans d'âge (5 ou 6 blocs randomisés mono-arbres). La floraison (détermination du sexe) a été faite sur les ortets.

Faculté d'adaptation : l'adaptation aux conditions écologiques régnant dans la zone d'utilisation proposée est-elle manifeste ?

oui non

Justifiez Le mélange clonal Plaine Seine sera utilisé pour des plantations dans la zone d'origine des ortets.

État sanitaire et résistance : les arbres sélectionnés sont-ils, d'une façon générale, préservés des attaques d'organismes nuisibles et présentent-ils, dans leur station, une résistance aux organismes nuisibles, aux conditions climatiques et locales défavorables, à l'exception des dommages causés par la pollution ?

oui non

Commentaires ...

Valorisation de géotypes autochtones, par multiplication d'individus âgés (ortets) ne présentant aucun signe de dépérissement.

Production en volume : intérêt du cultivar ou de la variété multiclonale pour ce critère ? Si la sélection a porté sur ce critère, en préciser les modalités :

oui non

Commentaires

Qualité technologique du bois : intérêt du cultivar ou de la variété multiclonale pour ce critère ? Si la sélection a porté sur ce critère, en préciser les modalités :

oui non

Commentaires

Forme ou port : les arbres présentent-ils des caractères morphologiques favorables, notamment en ce qui concerne la rectitude et la circularité de la tige, la disposition et la finesse des branches et l'élagage naturel ? La fréquence des fourches et de la fibre torse est-elle faible ? Si la sélection a porté sur ce critère, en préciser les modalités :

oui non

Précisez pour chaque critère

D - CONSEILS D'UTILISATION PROPOSES

- Région(s) où l'adaptation du matériel est probable, Argumenter et préciser zone(s) et altitude(s) :

Bassin de la Seine - Seine et ses affluents - .

- Autres remarques :

Matériel végétal provenant de collectes réalisées en janvier, février et mars 2007, 2008 et 2009 dans le cadre du programme national de conservation des ressources génétiques du Peuplier noir (Programme MAP/ CRGF/ INRA).

E – INFORMATIONS SUR DES TESTS EN COURS

1 - Tout ou partie du matériel de base fait-il l'objet de test comparatifs, sur descendances, clonaux...

- ... sous la responsabilité de l'expérimentateur identifié au point 5 de la partie A ? non oui
Si oui, fournir les informations suivantes (utiliser un tableau du modèle ci-dessous) :

Dans quel(s) pays ?	Année de plantation des tests	Dénomination ou référence des tests

- ... sous la responsabilité d'un autre expérimentateur : non oui
Si oui, fournir le cas échéant les informations suivantes (utiliser un tableau du modèle ci-dessous) :

	Dans quel(s) pays ?	Année de plantation des tests	Dénomination ou référence des tests
En France :			
Dans d'autres pays de l'Union Européenne :			
Dans des pays non membres de l'Union Européenne :			

2 – Tout ou partie du matériel de base fait-il l'objet...

- ... d'une autre demande d'admission dans la même ou une autre catégorie : non oui
Si oui, fournir les informations suivantes (utiliser un tableau du modèle ci-dessous) :

Dans quel(s) pays ?	Catégorie	Nom du demandeur	Année de plantation des tests	Dénomination ou référence

- ... d'une admission dans la même ou une autre catégorie : non oui
Si oui, fournir le cas échéant les informations suivantes (utiliser un tableau du modèle ci-dessous) :

	Dans quel(s) pays ?	Catégorie	Nom du demandeur	Année de plantation des tests	Dénomination ou référence des tests
En France :					
Dans d'autres pays de l'Union Européenne :					
Dans des pays non membres de l'Union Européenne :					